

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2013

ADAPTATION DE LA JUSTICE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ET AUX
ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE - (N° 840)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

Mme Lemaire et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 15

I. – À l'alinéa 7, substituer au mot :

« français »

le mot :

« national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel permettant d'uniformiser la rédaction retenue en utilisant l'expression « territoire national » comme elle est retenue aux 4^{ème}, 8^{ème} et 25^{ème} alinéas de l'article 15.